

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance du 4 octobre 2021, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 4 OCTOBRE 2021 :

OCA21 16 0331 autorisant, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), l'occupation du parc Beaubien ainsi que la fermeture de la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman, pour la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du secondaire qui aura lieu le jeudi 21 octobre 2021, de 11 h à 15 h 15;

OCA21 16 0332 autorisant, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Pratt pour la tenue de la 9^e édition de l'événement « La Parade des Citrouilles » organisé par l'organisme Outremont en famille et qui aura lieu au parc Pratt le lundi, 1^{er} novembre 2021, de 16 h à 21 h;

OCA21 16 0333 autorisant, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire des parcs Beaubien et Outremont et de l'îlot Saint-Viateur, le 10 octobre 2021 de 14 h à 16 h ou, en cas de pluie, le 11 octobre 2021 de 14 h à 16 h, pour la tenue de l'événement « Le cosmique cortège de l'adieu » organisé par le Trunk Collectif dans le cadre du Festival Phénoména et autoriser, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement;

OCA21 16 0334 autorisant, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) la fermeture à la circulation de l'avenue De L'Épée, entre l'avenue Fairmount et le 262, avenue de L'Épée de 4 à 6 reprises au cours de la période comprise entre le 5 octobre et le 1^{er} décembre 2021, pour une période de 15 à 90 minutes, aux horaires d'arrivée et de départ des enfants, dans le cadre du projet rue-école « Changer les Règles du Jeu » supervisé par l'École de santé publique de l'Université de Montréal et le Centre d'écologie urbaine de Montréal.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 5 octobre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

